

Paris, le *20 Janvier 2026*
N° *132* /ARM/ACASAN/EVDG/DFIMS/DEF/BC/NP

NOTE D'INFORMATION

OBJET : organisation en 2026 des concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et en recherche à des praticiens des armées.

RÉFÉRENCES :

- a) décret n°2004-538 du 14 juin 2004, relatif à la reconnaissance des niveaux de qualification des praticiens des armées ;
- b) décret n°2008-933 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des praticiens des armées ;
- c) arrêté du 7 mars 2005 fixant la liste des formations spécialisées accessibles par concours à des praticiens des armées et appelées à être sanctionnées par la reconnaissance du niveau de qualification de praticien certifié, ainsi que la durée des liens au service qui leur sont attachés ;
- d) arrêté du 30 novembre 2018 modifié, fixant l'organisation des concours sur épreuves pour l'attribution du niveau de qualification de praticien confirmé et certifié en médecine d'armée et en recherche du service de santé des armées ;
- e) arrêtés à paraître fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves au titre de l'année 2026 pour l'attribution du niveau de qualifications de praticien certifié en médecine d'armée et dans la recherche ;
- f) instruction n°8414/DEF/DCSSA/RH/PF du 26 mai 2008 relative à l'organisation des concours pour l'attribution du titre d'assistant des hôpitaux des armées, de la qualification de praticien confirmé et de praticien certifié du service de santé des armées ;
- g) instruction n°1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014 relative à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire.

ANNEXES : trois

Cette note d'information présente les modalités pratiques d'organisation et de déroulement des concours sur épreuves ouverts en 2026 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et en recherche à des praticiens des armées et précise notamment les documents nécessaires à la constitution du dossier de candidature.

Le médecin général inspecteur **Guillaume PELÉE de SAINT MAURICE**
Professeur agrégé du Val-de-Grâce,
Directeur de l'Académie de santé des armées,
Directeur de l'École du Val-de-Grâce

ANNEXE I

ORGANISATION ET DEROULEMENT DES CONCOURS

1. POSTES OUVERTS

Les postes ouverts prévus pour le niveau de qualification certifié, corps et domaines de compétence sont les suivants :

Médecine d'armée

CORPS	DOMAINES DE COMPETENCE	NOMBRE DE PLACES
Médecins des armées	Technique d'état-major	1
Chirurgiens-dentistes des armées	Odontologie dans les armées	2
Pharmaciens des armées	Approvisionnement en produits de santé	1
Vétérinaires des armées	Médecine vétérinaire, discipline de santé publique vétérinaire, option hygiène des aliments et de l'eau	1

Recherche

CORPS	DOMAINES DE COMPETENCE	NOMBRE DE PLACES
Médecins des armées	Neurosciences et sciences cognitives	1
	Physiologie intégrée	1

Ces informations seront confirmées par l'arrêté (à paraître) fixant le nombre et la répartition des places offertes aux concours sur épreuves au titre de l'année 2026 pour l'attribution du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et dans la recherche, seul document faisant foi.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

- Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 20 février 2026 ;
- Épreuves d'admission : entre le 1^{er} avril et le 14 juillet 2026 selon les disciplines.

3. CONDITIONS DE CANDIDATURES

Les concours sur épreuves, niveau certifié, sont ouverts aux praticiens confirmés parvenus au terme de leur formation spécifique appelée à être sanctionnée par la reconnaissance du niveau de qualification de praticien certifié en médecine d'armée et en recherche.

4. MODALITÉS D'INSCRIPTION

4.1 Demande de participation aux concours :

La demande de participation au concours par voie hiérarchique précisera le niveau de qualification, le domaine de compétence et, le cas échéant, une discipline et une option postulées. La demande sera transmise successivement aux autorités suivantes :

- Notateur 1^{er} degré ;
- Notateur 2nd degré ;
- Autorité hiérarchique finale de fusionnement.

Les avis hiérarchiques devront être motivés et seront **transmis directement d'une autorité à l'autre** puis adressés au bureau des concours par courriel à l'adresse : evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr. L'autorité hiérarchique finale émettra un avis comprenant une des mentions suivantes : très favorable, favorable, réservé ou défavorable.

4.2 Dossier de candidature :

Le dossier de candidature sera conforme au modèle figurant en annexes II et III, comprenant impérativement et dans l'ordre :

- une page de garde ;
- un mémoire de 30 pages maximum (annexes comprises) comportant :
 - o présentation du candidat ;
 - o une liste des titres civils relevant de l'enseignement supérieur, dont le **diplôme d'État de docteur en médecine ou pharmacie ou vétérinaire obligatoire**, et des titres militaires acquis ;
 - o une liste des travaux scientifiques effectués et/ou publiés ;
 - o un compte rendu d'expérience professionnelle.
- une copie lisible et intégrale des bulletins de notation d'officier des trois dernières années (millésimes : 2023, 2024 et 2025) ;
- un certificat médico-administratif valable à la date de l'acte de candidature, précisant le degré d'aptitude médicale conformément aux dispositions de l'instruction n° 1700/DEF/DCSSA/PC/MA du 31 juillet 2014, relative à la détermination et au contrôle de l'aptitude médicale à servir du personnel militaire et valable à la date du 22 novembre 2024 ;
- une fiche de synthèse issue du SIRH Arhmonie ;
- une copie de la pièce d'identité du candidat (CNI ou passeport en cours de validité).

4.3 Transmission du dossier de candidature

Le candidat transmettra au bureau des concours :

evdg-dfims-concours.contact.fct@intradef.gouv.fr

- **une copie numérisée de sa demande de participation au concours** nommée : DMD MAREC_2026_NOM_Prénom sans les avis hiérarchiques ;
- **son dossier de candidature au format électronique** nommé : MAREC_2026_NOM_Prénom, regroupant en un fichier unique l'ensemble des pièces du dossier présentées en annexe 2.

Tout dossier parvenu hors délai ne sera pas examiné.

Le bureau des concours accusera réception du dossier de candidature dans un délai de 24/48h (jour ouvré). Le candidat prendra contact avec le bureau des concours au 01.40.51.69.38 ou au 01.40.51.51.33 ou au 01.40.51.69.31 en cas de non-réception de l'AR dans le délai de 48h.

5. IMPORTANT

5.1. Diffusion de la note d'information

La présente note, diffusée par voie électronique, sera également mise en ligne sur le site intranet de l'École du Val-de-Grâce, onglet concours.

Les destinataires de la note sont chargés de la diffuser aux candidats relevant de leur autorité.

5.2. Convocations

En cas de non-réception de la convocation cinq (5) jours avant la date des épreuves orales, les candidats devront contacter le bureau des concours au 01.40.51.69.38 ou au 01.40.51.51.33 ou au 01.40.51.69.31.

5.3. Publications des résultats

Les résultats de l'admission seront publiés au *Journal officiel* de la République française et consultables également sur le site institutionnel de l'École du Val-de-Grâce.



**CONCOURS SUR ÉPREUVES POUR L'ATTRIBUTION DU NIVEAU DE QUALIFICATION
DE PRATICIEN CERTIFIÉ EN MÉDECINE D'ARMÉE ET DANS LA RECHERCHE**

CERTIFIÉ :

Grade :

Nom :

Prénom(s) :

Affectation :

Domaine de compétence :

Discipline : Option :

Année 2026

Cette page ne comportera aucun autre élément.

ANNEXE III

Modèle de dossier de candidature

SOMMAIRE

1. Présentation du candidat Page :

2. Titres et états des services Page :

3. Publications, travaux et activités diverses Page :

4. Compte rendu d'expérience professionnelle Page :

5. Pièces jointes Page :

1. PRÉSENTATION DU CANDIDAT

Nom, prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Adresses mail (professionnelle et personnelle) :

Courriel :

Téléphone :

Corps :

Nature du lien au service :

Grade :

Emploi tenu actuellement :

2. TITRES ET ÉTATS DES SERVICES

2.1. Grades successifs et année d'obtention :

Elève officier

Aspirant

Médecin lieutenant

Médecin, pharmacien, vétérinaire ou chirurgien-dentiste

Médecin/pharmacien/vétérinaire ou chirurgien-dentiste principal

Médecin/pharmacien/vétérinaire ou chirurgien-dentiste en chef

2.2 Affectations et fonctions tenues

La présentation se fera sous le format suivant :

Mois année (de début) – Mois année (de fin)

Organisme d'affectation et garnison

Fonctions exercées.

2.3 Expérience opérationnelle

La présentation se fera sous le format suivant :

Mois année (de début) – Mois année (de fin)

Opex / mission / Opint / ...

Unité d'emploi

Fonctions exercées.

2.4. Titres militaires et récompenses

2.4.1. Décorations militaires (ne pas fournir les copies des décorations si elles apparaissent dans la fiche synthèse ARhMoNIe)

- ...

2.4.2. Citations, témoignages de satisfaction, lettres de félicitation...

-

2.4.3. Autres (qualifications, TST, récompenses et titres divers)

-

2.4.4. Brevets militaires

-

2.5. Titres universitaires

3. PUBLICATIONS ET TRAVAUX

3.1 Publications

3.1.1. Tableau récapitulatif des publications

	1 ^{er} auteur	dernier auteur	2 ^e ou 3 ^e auteur	autre	TOTAL
Articles publiés dans une revue française					
Articles publiés dans une revue de langue anglaise					
Ouvrages en langue anglaise					
Ouvrages français					
Communications en congrès international					

Communications en congrès français				
Posters en congrès international				
Posters en congrès français				
TOTAL				

Préciser :

- SIGAPS :

- H.Index :

3.1.2. Publications dans les revues scientifiques à comité de lecture

Revues scientifiques de langue française (A)

A1 :

A2 :

Revues scientifiques de langue anglaise (B)

B1 :

B2 :

3.1.3. Ouvrages publiés et publications dans des ouvrages (C)

C1 :

C2 :

3.1.4. Thèse, mémoires et travaux universitaires

Thèse de Doctorat en médecine/pharmacie

Titre :

Dirigé par :

Soutenue : le

Mention :

Mémoire de

Titre :

Dirigé par :

Soutenu :

Mention :

3.2. Communications orales

3.2.1. Présentées à l'occasion d'un congrès international (D)

D1 :

D2 :

3.3.2 Présentées à l'occasion d'un congrès français (E)

E1 :

E2 :

3.3. Communications affichées

3.3.1. Présentées à l'occasion d'un congrès international (F)

F1 :

F2 :

3.3.2 Présentées à l'occasion d'un congrès français (G)

G1 :

G2 :

3.4. Activités diverses

3.4.1. Activités d'enseignement

3.4.2. Activités de recherche

3.4.3. Collaborations

3.4.4. Appartenance à des sociétés savantes

4. COMPTE RENDU D'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Exposé de l'activité, des connaissances, des formations et des compétences acquises, pour chaque poste tenu.

5. PIÈCES JOINTES

5.1. Copies des diplômes, qualifications ou titres civils et militaires

5.2. Notations (millésime 2023, 2024 et 2025)

5.3. Certificat médico-administratif d'aptitude

5.4. Fiche de synthèse issue du SIRH ARhMoNle

5.5. Copie carte nationale d'identité ou passeport

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- DCSSA
- DMF
- DHA
- HNIA BEGIN
- HNIA PERCY
- HNIA SAINTE-ANNE
- HNIA LAVERAN
- HRIA CLERMONT-TONNERRE
- HRIA LEGOUEST
- HSA DESGENETTES
- HSA ROBERT PICQUÉ
- IRBA
- CESSA
- DAPSA
- EVDG
- DSIN-S

COPIES :

- archives.